Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 1332-97, 15 octobre 1997

CONCERNANT la désignation d'un ministre responsable de l'administration de la Loi instituant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

ATTENDU QUE la Loi instituant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail (1997, c. 28) a été sanctionnée le 12 juin 1997;

ATTENDU QUE l'article 16 de cette loi prévoit qu'elle entre en vigueur le 12 juin 1997;

ATTENDU QUE l'article 12 de cette loi prévoit que le premier ministre est responsable de son application et que le gouvernement désigne le ministre responsable de son administration;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner la ministre de l'Emploi et de la Solidarité comme ministre responsable de l'administration de cette loi:

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE la ministre de l'Emploi et de la Solidarité soit désignée ministre responsable de l'administration de la Loi instituant le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

Le greffier du Conseil exécutif, MICHEL CARPENTIER

28751

Gouvernement du Québec

Décret 1333-97, 15 octobre 1997

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions:

- de la ministre de l'Éducation, ministre de la Famille et de l'Enfance à monsieur Paul Bégin, membre du Conseil exécutif, du 18 octobre 1997 au 26 octobre 1997;
- du ministre de la Justice à monsieur Pierre Bélanger, membre du Conseil exécutif, du 15 octobre 1997 au 21 octobre 1997.

Le greffier du Conseil exécutif, MICHEL CARPENTIER

28750

Gouvernement du Québec

Décret 1334-97, 15 octobre 1997

CONCERNANT la nomination de monsieur Bryant McDonough comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Emploi et de la Solidarité

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Bryant McDonough, vice-président de la Société québécoise de développement de la maind'oeuvre, cadre supérieur classe III, soit nommé sousministre adjoint par intérim au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, à compter des présentes;

Qu'à ce titre, une rémunération additionnelle mensuelle de 475 \$ soit versée à monsieur McDonough.

Le greffier du Conseil exécutif, MICHEL CARPENTIER

28749

Gouvernement du Québec

Décret 1335-97, 15 octobre 1997

CONCERNANT la mise en oeuvre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de logements coopératifs et sans but lucratif

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., c. S-8), la Société a notamment pour